

Le tableau suivant reprend les principaux documents (obligations environnementales) à fournir annuellement par les entreprises à l'administration wallonne (SPW), le cas échéant. Ce tableau **n'est donc pas une liste exhaustive des obligations des entreprises en matière d'environnement**, mais vous aide à respecter les différentes échéances administratives.

Parmi les autres documents que l'entreprise doit garder disponibles dans la potentialité d'un contrôle, on peut citer le permis d'environnement, le registre relatif aux déchets dangereux, le certificat d'entretien de la chaudière au mazout, les tests d'étanchéité des citernes (+ de 3000 litres), les certificats d'inertage des citernes non utilisées, les certificats de traitement des déchets dangereux, l'inventaire amiante, l'inventaire CFC, les attestations d'élimination des transformateurs à l'askarel (PCB)...

	Entreprise concernée	Quel document ?	Comment se procurer le document ?	Où renvoyer le document complété?	Date d'échéance
Prises d'eaux	Entreprise possédant une prise d'eau potabilisable ou une prise d'eau souterraine	Déclaration du volume capté	En ligne sur <a href="http://formulaires.wallonie.be">http://formulaires.wallonie.be</a> Contact SPW: 081 33 63 36	Service Public de Wallonie Division de l'eau Avenue Prince de Liège 15 5100 Jambes	31 mars
Eaux usées industrielles	Toute entreprise rejetant des eaux usées industrielles	Déclaration à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles	En ligne sur <a href="http://formulaires.wallonie.be">http://formulaires.wallonie.be</a> Contacts SPW : 081 33 64 04 081 33 63 48	Service Public de Wallonie Division de l'eau Avenue Prince de Liège 15 5100 Jambes	31 mars
Déchets dangereux	Entreprise détentrice de déchets dangereux	Déclaration annuelle de détention de déchets dangereux	En ligne sur <a href="http://formulaires.wallonie.be">http://formulaires.wallonie.be</a> Contacts SPW: 081 33 51 60 081 33 65 49	Service Public de Wallonie Office Wallon de Déchets Avenue Prince de Liège 15 5100 Jambes	31 mars
Huiles usagées	Entreprise détentrice d'une quantité minimale de 500 litres d'huiles usagées	Déclaration annuelle de détention d'huiles usagées (intégrable à la déclaration déchets dangereux)	En ligne sur <a href="http://formulaires.wallonie.be">http://formulaires.wallonie.be</a> Contacts SPW : 081 33 51 60 081 33 65 49	Service Public de Wallonie Office Wallon de Déchets Avenue Prince de Liège 15 5100 Jambes	31 mars
Emballages	Entreprise responsable d'emballages et adhérente à Val-I-Pac (organismes agréés)	Déclaration annuelle de la quantité d'emballages mise sur le marché belge	En ligne sur <a href="http://www.valipac.be">www.valipac.be</a> ou sur demande, Contact Val-I-Pac : 02 456 83 10	Val-I-Pac Avenue Reine Astrid 59 bte 11 1780 Wemmel	28 février
Emballages	Entreprise responsable d'emballages et non adhérente à Val-I-Pac	Déclaration annuelle de la quantité d'emballages mise sur le marché belge (sur base d'attestations des opérateurs)	En ligne sur <a href="http://www.ivcie.be">www.ivcie.be</a> Contact Commission interrégionale de l'Emballage : 02 209 03 60	Commission interrégionale de l'Emballage (CIE) Avenue des Arts, 10-11 1210 Bruxelles	31 mars Exceptionnellement 30 avril (sic)

	Entreprise concernée	Quel document ?	Comment se procurer le document ?	Où renvoyer le document complété?	Date d'échéance
Permis d'environnement/ Autorisation d'exploiter	Entreprise qui effectue des transformations qui affectent le descriptif ou les plans de l'établissement depuis la réception du permis d'environnement (ou de l'autorisation d'exploiter) ; pour autant que ces transformations n'entraînent pas l'application d'une nouvelle rubrique de classe 2 ou de classe 1, auquel cas elles entraînent automatiquement l'introduction d'une demande de permis d'environnement	Registre contenant les transformations et les modifications	Il n'existe pas de formulaire prédéterminé. Canevas possible : <a href="http://www.environment-entreprise.be">www.environment-entreprise.be</a> onglet Permis d'environnement Contact CCE : 010 47 19 43	Fonctionnaire technique du SPW (Service Public de Wallonie) Et Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune	A la date anniversaire du permis
Plan de prévention déchets	Entreprises IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control)	Plan de prévention déchets	Canevas de plan de prévention à demander à l'UWE (CCE) (010 47 19 43) ou à l'OWD (Office wallon des déchets, SPW)	Service Public de Wallonie Office Wallon des Déchets Avenue Prince de Liège 15 5100 Jambes	Dans les 6 mois suivant la date d'obtention/révision du permis et à renouveler tous les 5 ans. Un rapport sur la mise en œuvre du plan de prévention est à remettre annuellement au SPW (en même temps que la déclaration déchets)



Dernière révision : novembre 2010

Document réalisé par :



**Union Wallonne des Entreprises**

Conseillers en environnement

Chemin du Stockoy 3

B-1300 WAVRE

Tél: 010/47.19.43

[www.environnement-entreprise.be](http://www.environnement-entreprise.be)

[conseillers@uwe.be](mailto:conseillers@uwe.be)



*La Cellule des Conseillers en Environnement est gérée par l'UWE et financée par la Région wallonne, à l'initiative du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions.*

